

Accompagnant des élèves en SITUATION DE HANDICAP et de l'Auxiliaire de VIE SOCIALE



L'Accompagnant d'élèves en situation de handicap (Aesh) et l'Auxiliaire de vie sociale (Avs) doit permettre à l'élève d'acquiescer et de renforcer son autonomie dans les apprentissages à l'école.

Missions :

Accompagnement des enfants, des jeunes dans les actes quotidiens, dans l'accès aux activités d'apprentissage, dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Lieux d'exercice du métier d'Aesh et d'Avs :

- ▶ Écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées, et établissements d'éducation spéciale.
- ▶ Établissements d'enseignement privés sous contrat.

Compétences de l'Aesh et de l'Avs :

Qualités d'écoute, de patience et d'empathie, bon relationnel, apprécier le travail avec les enfants, les jeunes et le travail en équipe.

Conditions à remplir pour devenir Aesh :

Être titulaire du bac ou titre ou qualification équivalents, ou d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne. Il s'agit essentiellement du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (créé en 2016), ou bien encore justifier de neuf mois d'expérience professionnelle dans l'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap ou accompagnement des étudiants en situation de handicap. C'est le cas notamment des Avs.

Recrutement de l'Aesh.

L'Aesh est recruté sous contrat de droit public par le ministère de l'Éducation nationale.

Recrutement en CDD de 3 ans, renouvelable une fois. Au terme des 6 ans d'expérience, l'Aesh peut évoluer sur le poste d'assistant d'éducation et bénéficier d'un CDI.

Recrutement de l'Avs

Contractuel de droit privé bénéficiaire d'un Parcours emplois compétences (dispositif qui remplace les contrats aidés depuis janvier 2018).

Pour bénéficier d'un Pec, s'adresser au service de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, etc.), qui transmet les candidatures aux établissements public locaux d'enseignement. Si vous êtes recrutés, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée.

Témoignage :

Je m'appelle Nathalie. J'ai exercé le métier d'assistante maternelle durant 16 ans. Titulaire du Cap Petite enfance, j'ai décidé de me reconverter tout en restant dans le domaine de l'enfance. Pôle emploi m'a proposé de postuler pour un poste d'Aesh en juin. J'ai transmis un Cv et une lettre de motivation auprès de l'académie. L'entretien s'est déroulé avec une personne de l'Éducation nationale et un agent de Pôle emploi. Suite à cet entretien, j'occupe un poste d'Aesh au sein d'une école primaire depuis le mois de septembre.

Devenir Aesh, c'est accompagner un ou des élèves en situation de handicap au sein d'un établissement scolaire dans la vie quotidienne, dans les apprentissages scolaires.

Ce que je préfère dans ce métier c'est voir les enfants s'épanouir, venir à l'école avec le sourire et surtout devenir autonome. Avoir une relation de confiance avec les enfants, voir les enfants progresser, est un réel enrichissement personnel.

Aesh est un métier d'aide, de soutien, de patience et de communication, d'échanges.

C'est un beau métier mais un emploi précaire peu rémunéré, environ 740 euros nets pour 24 h hebdomadaire. Une formation de 60 h est obligatoire, mais celle-ci est largement insuffisante.

Le rôle d'Aesh est indispensable à l'inclusion et la réussite scolaire des élèves.